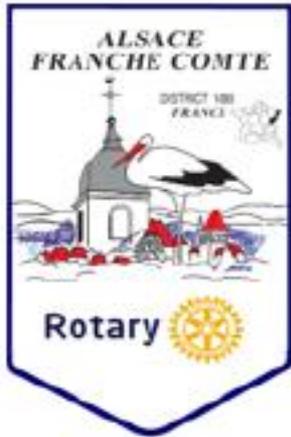


District 1680



Règlement

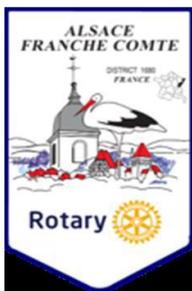
Concours « Trophée Jeunesse et Environnement »




**ACADÉMIE
DE BESANÇON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rotary International

Concours

« Trophée Jeunesse et Environnement »

Ce concours est organisé à l'initiative du District ROTARY 1680 Alsace / Franche Comté.

Préambule

Le Rotary International s'inscrit dans les préoccupations de son siècle dont l'environnement.

A ce titre, le District 1680 lance un « Trophée Jeunesse et Environnement ».

Celui-ci valorisera et récompensera les actions en faveur de l'environnement et du développement durable menées par des classes de collèges des académies de Besançon et de Strasbourg.

Le principe

1. Les clubs Rotary et Rotaract du District 1680 prennent rendez-vous avec un ou plusieurs chefs d'établissements des collèges de leur secteur. Un club peut accompagner un ou plusieurs collèges selon sa volonté.
2. Le président et le référent du club rotarien en lien avec « le personnel ressource EDD » du collège déterminent le ou les projets **des élèves** qui pourraient relever du concours « trophée jeunesse et environnement ».

Les actions des établissements dans le domaine du développement durable sont toutes éligibles au concours.

3. Le club rotarien parraine un ou plusieurs établissements et accompagne les collégiens dans leur démarche et apporte son soutien au groupe d'élèves qui met en œuvre le projet.

Toutes les actions seront valorisées à travers une communication sur les sites du Rotary.

Chaque club rotarien respectera le droit à l'image des personnes.

Objet du concours

Le concours a pour objet de valoriser et de récompenser des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

Le trophée récompensera des initiatives mises en œuvre par une classe ou un groupe de collégiens.

Les candidats devront porter des actions **innovantes, durables et facilement reproductibles** réalisées au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux jeunes collégiens des académies de Besançon et de Strasbourg.

La participation est ouverte à une ou plusieurs classes ou groupes d'élèves d'un même établissement.

Ce trophée « Jeunesse et Environnement » fait l'objet d'une convention avec chacune des deux académies.

Comment participer ?

Chaque établissement participant dépendra d'un club Rotary, ou d'un club Rotaract, qui jouera le rôle d'interface avec les organisateurs du concours.

Chaque club Rotary ou Rotaract désignera un référent environnement qui accompagnera régulièrement le groupe d'élèves en leur apportant le soutien du club en ressources humaines, matérielles ou intellectuelles. Les collégiens pourront venir présenter leur action au club lors d'une réunion statutaire.

Il pourra par la même occasion présenter le Rotary et les opportunités offertes aux jeunes telles que Student Exchange, Séminaire Ryla, Club Interact, stages.

Chaque collège participant devra, sous la responsabilité de son Principal, désigner un référent responsable d'établissement (par exemple le personnel ressource EDD).

Un formulaire de candidature sera mis à disposition du chef d'établissement.

Une fois complété le formulaire sera envoyé à une des adresses suivantes

jcqskeller@orange.fr ou gorgol.jean-luc@orange.fr

Détermination des lauréats

Chaque classe participante transmettra, par l'intermédiaire du club Rotary ou le club Rotaract parrain, les documents ci-après :

- ↳ Une fiche présentant le collège, l'action réalisée et l'équipe qui l'a menée.
- ↳ Une courte vidéo.
- ↳ Tout autre document complémentaire jugé utile pour le Jury.
- ↳ Date limite de dépôt du dossier est fixée au 25 Avril 2025

Le Comité de sélection sera composé de membres du District 1680, de référents des académies.

Les Référents responsables d'établissements seront informés des résultats par les référents des clubs Rotary ou clubs Rotaract parrains.

La remise officielle des trophées se déroulera lors de la conférence du District 1680, prévue le 28 juin 2025 à GRAY (Haute Saône).

Les prix décernés

Trois prix de 1500€ seront octroyés dans chacune des académies aux collèges lauréats.

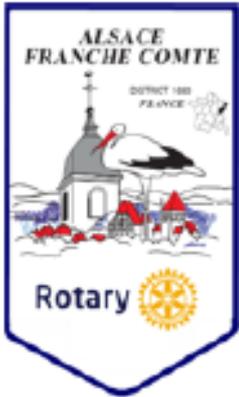
Ce prix devra être utilisé exclusivement pour le financement en priorité de l'action récompensée ou d'une action dans le cadre de l'EDD.

Tous les collèges participants recevront à l'issue de ce concours un Certificat Officiel de Participation

Contacts:

Pour l'académie de Besançon : Jacques KELLER - 06 07 54 56 14 et Jean-Luc GORGOL - 06 47 46 22 49

Pour l'académie de Strasbourg : Béatrice RIPOTOT - 06 31 99 29 63



District Rotary 1680

Concours Trophée, Jeunesse et environnement 2024/2025

Rappel : ce concours a pour objet de valoriser et de récompenser des collèges pour des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

Formulaire de candidature

Club Rotary de :

Club Rotaract de :

Nom, prénom du référent Rotarien « le parrain » :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse mail :

Collège

Nom :

Ville :

Adresse mail :

Chef d'établissement

Nom, Prénom :

Référent responsable de l'établissement

Nom, Prénom :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse mail :

Certifie avoir pris connaissance du règlement proposé par le District Rotary 1680

Dates et signatures

Le référent Rotarien

Le chef d'établissement

Une fois rempli ce formulaire sera envoyé à jcqs Keller@orange.fr ou à gorgol.jean-luc@orange.fr

Rotary
District 1680



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET AUTORISATION DROIT à L'IMAGE
(à destination du Référent responsable de l'établissement scolaire)

NOM :

.....

PRENOM :

.....

DATE DE NAISSANCE :

.....

ADRESSE :

.....

CLASSE ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

.....

TELEPHONE :

.....

EMAIL :

.....

Je soussigné(e).....

Autorise mon enfant à participer au projet Trophée Jeunesse et Environnement organisé par le Rotary en collaboration avec le collège et permet au Rotary d'utiliser les images représentant mon enfant qui seraient réalisées lors de cette opération.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé et sur tout support

.Date et Signature :